

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 mars 2010

N°24

L'an deux mille dix, le 3 mars 2010, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de PLOUGUENAST, dûment convoqué, s'est réuni, à la salle Pierre Martin, sous la Présidence de Monsieur Ange HELLOCO, Maire.

Membres présents : MM. ETIENNE, BIDAN, HELLOCO J, CARRO et MOISAN, Adjoint – MM. BIDAN L., SEBILLE, LE FAUCHEUR, GUIGUEN, RAULT, MARTIN, MOY LONCLE, HUGUES, RIO, MAUBRY, HERVE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme CONNAN, Conseiller Municipal.

Approbation du PV du 4 février

Aménagement du Bourg

Joël Helloco présente à partir du plan cadastral du bourg les éléments de réflexion de la commission urbanisme qui s'est réunie à deux reprises sur ce sujet.

J. Helloco explique alors la démarche suivie. Plutôt que d'évoquer directement le projet du transfert de la mairie, il a semblé assez judicieux de mener un débat sur des propositions d'aménagement du centre bourg, et plus particulièrement le positionnement de la mairie et de ses services adjacents. Ces travaux devant permettre de présenter des objectifs et des orientations assez précis au bureau d'études qui aura la charge du dossier afin qu'il reste dans le raisonnable (financier). J. Helloco remercie la commission pour son travail, sa liberté de ton et le respect des idées de chacun au cours de ces discussions libres.

Nous avons d'abord commenté le plan du centre bourg ; chacun a pu observer l'espace faisant l'objet de notre réflexion (limite géographique et localisation des bâtiments communaux ainsi que du bâti privé)

Il a d'abord été établi un constat de l'existant pour faire ressortir les avantages et les inconvénients pour mieux ensuite les mettre en perspective pour les 25 ans à venir.

L'acquisition récente de la propriété HAMAYON devient à l'évidence le centre d'une zone à aménager. Nous pensons que cet espace doit contenir des stationnements aménagés autour d'une rue allant de la rue du stade vers la place de l'église. Autour de cet espace doivent se positionner les principaux services publics (mairie, bibliothèque, etc.).

J. Helloco présente les différentes options envisagées en terme d'implantation de la mairie avec à chaque fois les avantages et inconvénients relevés par la commission (à l'ouest de la zone, entre le presbytère et la salle des sports, à l'est de la zone, au sud de la zone dans l'ancienne mairie, au nord de la zone avec un projet de neuf).

La commission considère qu'un aménagement futur du centre bourg entraînerait une perte de places de stationnement ; il est donc nécessaire d'envisager une zone, suffisamment importante dans ce secteur central, située à proximité des lieux possibles de création d'une mairie qui répondrait aux

besoins à l'occasion des diverses cérémonies et des manifestations sportives. Enfin, nous manquons d'une salle de capacité suffisante en centre bourg. Il reste de nombreuses questions à envisager par ailleurs.

Au terme de cette étude préliminaire il nous semble avoir soulevé les questions les plus importantes qui doivent aider un groupe de travail à accompagner ce dossier. Le bureau du Conseil Municipal propose donc la création d'une commission spécifique qui serait composée des dix personnes suivantes :

- du Maire et des adjoints
- de deux représentants de la commission finances
- de deux représentants de la commission urbanisme

Le Conseil approuve cette proposition et procède à la nomination de Mmes Martine Loncle et Elisabeth Connan, Maria Le Faucheur et de M. Alain Rault au sein de cette commission.

Monsieur le Maire remercie la commission et J. Helloco pour ce travail et ce document écrit qui servira de base à la réflexion engagée. Le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement des Côtes d'Armor) a été saisi pour nous proposer une étude mais les délais risquent d'être assez importants.

Bassins

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'évolution très rapide de la situation au cours du week-end précédent avec les intempéries. Le bassin étant revenu en eau il était urgent d'agir. Les pompiers, que le Maire remercie, ont pompé l'eau du bassin mais ce n'était pas suffisant. L'entreprise Yvon Beurel a été appelée et ils ont essayé diverses solutions pour dégager le bassin.

J. Helloco indique que quelques jours auparavant il y avait eu une réunion avec le SYMEOL et la commune pour envisager les travaux futurs de décaissement de la zone puis d'aménagement et que nous avons également reçu toute la réglementation de la part des services de l'Etat. Les conditions météorologiques du week-end ont donc bousculé les prévisions.

Un diaporama de l'évolution des travaux et des dégâts est présenté et commenté avec des photos du bassin des deux côtés du pont mais aussi des photos du site de Guette-es-lièvre lui aussi inondé partiellement et temporairement.

En conclusion, il est possible que cette réhabilitation aille plus vite que prévu.

SIVU- CCAS

J. Helloco présente au conseil un document relatif à l'évolution du SIVU en soulignant que le nombre d'heures facturées était supérieur à celui attendu et que cela démontrait la démarche qualité engagée au sein du service depuis le départ.

Concernant le CCAS, les travaux de la MAPA avancent bien, le retard est récupéré. Une réunion s'est tenue le vendredi 26 février afin de présenter à tous Mme Morice, nouvelle directrice, Justine Rebours du SIVU et M. Pirou Directeur des services.

J. Helloco informe également le conseil que le foyer des jeunes a obtenu un prix départemental par la MSA pour ses actions locales et qu'il serait à Paris le week end prochain lors de la remise du prix national ce qui permet de souligner le dynamisme de l'association sur notre commune.

Réunion annuelle épandage des boues de la station d'épuration

D. Bidan rappelle que chaque année se déroule une réunion entre les agriculteurs et la mairie avec Florent Pericot de chez VALBE (en charge du contrôle de ces boues). D. Bidan remercie les agriculteurs qui rendent un grand service à la commune dans un contexte difficile pour eux et avec de nombreuses contraintes. Aujourd'hui, nos boues repartent chez Michel Le Boudec, Martial Moisan et Lionel Rio (Gaec de Launay Dié).

En 2009 ce sont 530 m³ de boues qui ont été épandues. Une boue plus épaisse, plus concentrée donc moins d'épandage que l'année d'avant. Depuis les travaux, on arrive à une boue plus homogène et donc à une maîtrise plus fiable des apports.

Concernant les résultats, nos analyses sont conformes aux exigences réglementaires à tous les niveaux et notamment en ce qui concerne les métaux lourds.

Il est proposé au Conseil d'augmenter la contribution financière aux agriculteurs en portant la somme à 1150 euros qui seront répartis au prorata des quantités reçues par chacun.

➤ LE BOUDEC Michel :	32 %	368 € 00
➤ MOISAN Martial :	34 %	391 € 00
➤ GAEC De Launay Dié :	34 %	391 € 00

D. Bidan fait remarquer qu'à l'origine du contrat on se basait sur les unités d'azote reçues par les agriculteurs. Il faudra à l'avenir dans le prochain prévisionnel prendre en compte les engagements initiaux. Il est également rappelé au conseil que dans le cas où les agriculteurs ne pourraient plus prendre ces boues, une solution de substitution devrait être envisagée avec notamment une procédure de déshydratation des boues et un transport vers une station de retraitement, évidemment bien plus onéreuse.

station de pompage de Launay-Jan

Concernant la station de pompage de Launay-Jan, il y aura bien réception comme prévu des travaux mais avec des réserves importantes notamment en ce qui concerne les peintures. D. Bidan indique que la station n'a pas connu de difficultés liées aux événements climatiques du week-end précédent à l'exception d'une vanne mais les alarmes ont fonctionné.

Les perspectives sont donc encourageantes dans la mesure où les nitrates baissent et se rapprochent des niveaux satisfaisants, ce qui nous permet de produire et d'acheter moins d'eau en extérieur. Le budget eau s'en ressentira.

ALSH

L'ouverture de l'ALSH est prévue le mercredi 7 avril et ensuite pour les vacances de Pâques.

Jean-Pierre Etienne rappelle au conseil que des travaux d'aménagement étaient indispensables pour obtenir l'agrément final (la visite de la CAF est prévue le 10 mars).

Les sanitaires ont été adaptés aux plus petits et un mitigeur avec eau chaude a été installé par la société Lesturgeon de Langast pour un montant de 1889.72 euros. Les joints anti pince-doigts doivent être posés prochainement par Alain Gourdel de Plouguenast pour un montant de 880.85 euros. Des achats sont également prévus : des meubles de rangement pliables pour 1346.70 euros auprès de la société HABA, des couchettes empilables pour un montant de 195 euros et pour aménager la salle d'animation de la MAPA où seront pris les déjeuners des enfants il est prévu une table ovale et des chaises ainsi qu'une desserte pour la vaisselle, le tout pour environ 1000 à 1100 euros.

Concernant les tarifs de l'ALSH, il a été fait une comparaison sur le secteur et il est proposé un prix de journée avec repas à 12 euros, les demi-journées à 5 euros et le repas à 3 euros. La question se posait pour la garderie avant l'ALSH et après : quel tarif adopter ? La commission propose 0.75 euros pour la garderie matin ou soir. Le conseil approuve.

Haïti

J.-P. Etienne rappelle au Conseil que la commune avait attribué en 2005 une subvention de 1000 euros à la Croix Rouge française suite au Tsunami de décembre 2004.

La préfecture a envoyé récemment un document pour indiquer aux collectivités la meilleure façon d'aider les sinistrés d'Haïti en insistant notamment sur la difficulté de gérer les dons en nature et qu'une aide financière était plus appropriée.

Suite au passage de la tempête Xynthia sur la France le week-end dernier, il est proposé de fractionner l'aide de 1000 euros entre la Fondation Ouest-France Haïti et une autre structure à déterminer pour la France.

Internet

Il était demandé par le restaurant scolaire un abonnement internet notamment pour assurer des commandes à des prix plus intéressants. De même Alain Beurel avait sollicité un abonnement internet pour la station. L'école publique et la salle omnisport bénéficiaient déjà d'un abonnement internet.

J.-P. Etienne propose au conseil de modifier les contrats d'abonnement pour obtenir un dégroupage de ces lignes (abonnement à la ligne+ abonnement internet+ communications locales et nationales illimitées). L'enveloppe budgétaire globale reste la même mais avec des équipements en plus.

La question de l'antenne relais Orange est soulevée à cette occasion. M. Le Maire répond qu'il n'a pas d'élément pour le moment, Orange n'étant pas intervenu à la date prévue.

Convention Megalis

Il est proposé au Conseil de signer la convention e-megalis permettant l'accès en ligne à la salle des marchés publics mais aussi la dématérialisation du contrôle de légalité et de la transmission des actes au comptable.

Cette convention nous permet de bénéficier de la formation et de l'assistance du syndicat mixte gérant e-megalis en Bretagne. Le transfert est sécurisé par un certificat électronique.

Concernant le coût : il est de 40 euros HT / an pour l'adhésion au service et de 80 euros/HT pour deux ans concernant le certificat électronique.

Le Conseil approuve.

Compte-rendu de la Commission Communication

+ Fleurissement 2010 : Mathieu Rocaboy a présenté à la commission une proposition pour la façade de la mairie intégrant l'arrosage automatique pour environ 800 euros. Il a été discuté des différents points de fleurissement de la commune et du monument aux morts.

+ Enveloppe La Poste : la commission a proposé à la Poste une photo de l'église du Vieux-Bourg pour ces enveloppes préaffranchies vendues en bureau de poste. Le site internet sera également sur l'enveloppe.

+ Appel aux dons Vieux-Bourg :

La commission propose d'utiliser le site internet, le bulletin municipal, le bulletin paroissial, les résidences secondaires...de déposer des bulletins de souscription sous le porche de l'église.

+ Spectacle pour les enfants :

Un spectacle sera proposé aux enfants le 2 juillet, dernier jour de l'école et même jour que le concert des jeunes ce qui permet une journée consacrée aux jeunes de Plouguenast. Il se déroulera à la salle omnisports pour limiter les déplacements des deux écoles. Plusieurs pistes de spectacle sont à l'étude.

+ Fresque sur le bâtiment de la minoterie

Le Conseil prend connaissance du projet de J. Gauvry et du devis présenté. Il est décidé de ne pas donner suite pour le moment.

Questions diverses :

Restaurant scolaire : consultation des chiffres du mois de février, fréquentation réduite avec les vacances scolaires

Recensement : les opérations de recensement sont terminées. Les chiffres définitifs devront être validés par l'INSEE en juillet. On constate dès à présent un nombre important de logements vacants sur la commune et une tendance nette à l'évolution du nombre d'habitants par rapport aux précédents recensements de 1999 (1717 h.) et 2005 (1773 h.) et proche de 1850 en 2010.

Association des chefs de familles chrétiennes : J.-P. Etienne indique avoir été sollicité pour un local permanent par cette association afin d'y stocker du papier dans le cadre d'une action caritative. Après avoir envisagé différentes solutions au sein des locaux communaux, il apparaît qu'aucun local ne soit approprié.

Comité des fêtes – gestion du matériel : une demande de sécurisation des portes des box situés sous la salle des fêtes est présentée en raison du risque de vol. Solution technique difficile à apporter.

Théâtre : Monsieur le Maire et le Conseil municipal félicitent l'équipe du théâtre de Plouguenast, une grande réussite culturelle sur notre territoire.

Viviers : Les travaux seront entrepris cette année.

Prochain conseil municipal : le jeudi 1^{er} avril et si possible vote du budget le jeudi 8 avril, au plus tard jeudi 15 avril.

La séance est levée à 23h.